

Le Handicap à Orange : Panne déclarée

La direction a présenté, comme chaque année au CSEE, le **bilan handicap** concernant le périmètre social de la DOGO.

La **CFDT** constate d'années en années de moins en moins de dynamisme et d'actions sur l'inclusion. En effet, nous déplorons la baisse d'engagement de l'entreprise « Orange Handi-accueillante » sur ce sujet sociétal, comme la suppression d'un réseau d'acteurs performants et motivés sur lequel pouvait s'appuyer l'ensemble des salariés.

Nous aurions souhaité qu'il y ait le même enthousiasme autour de l'animation et de la communication sur le Handicap que pour le Perspective Tour 2024.

La **CFDT** rappelle les droits des salariés en **situation de handicap** déclarés :

- Autorisation Spéciale Absence (**ASA**) handicap : 6 jours par an qui peuvent être pris en demi-journées ou en heures
- Temps Partiel Salariés Handicapés (**TPSH**)

Et a demandé à la direction qu'une communication soit faite auprès des salariés concernés.

L'accord sur le handicap qui prendra fin au 31 décembre 2024. Des discussions sont en cours depuis le mois de septembre pour en négocier un nouveau.



Vos élus regrettent qu'à ce jour, il y a encore des sites tertiaires et boutiques inaccessibles pour l'accueil de l'ensemble des salariés.

La **CFDT** fidèle à ses valeurs, reste très attachée à cette cause et demeure très attentive aux droits de tous.

L'égalité Pro

Le taux de féminisation sur notre périmètre DOGO est de 38,81 % avec une légère baisse due au départ en retraite. **Pour la première fois** le taux de féminisation des cadres est supérieur au taux de féminisation des non-cadres. Le taux de féminisation des promotions est conforme au taux de féminisation global. Concernant la rémunération, le rapport de situation comparé, ne nous permet pas de relever des écarts salariaux.

La féminisation du CODIR. Si dans les unités les taux de féminisation sont en augmentation et à l'exception de UCIO conforme aux objectifs (30%) il n'en est pas de même pour le **CODIR DOGO** qui est de 18,75%. Une fois encore, la CFDT a insisté sur la nécessité de progresser sur cet item et que le travail fait puisse enfin porter ses fruits.

Le taux de féminisation des temps partiels : bien que l'entreprise le qualifie de « choisi », la CFDT n'est pas dupe, elle sait que ce taux de féminisation très haut (85,49%) est dû à l'assignation faite aux femmes des tâches familiales et domestiques, avec des conséquences sur leur carrière et leur retraite. Pour satisfaire tout le monde, l'entreprise pourrait proposer du temps convenu. La CFDT a aussi fait part de l'injustice concernant le télétravail des temps partiels avec **une seule journée accordée**. L'entreprise nous répond : qu'elle voyait plutôt le temps de présence et considère que la salariée doit être présente deux jours en entreprise par semaine.



REGROUPEMENT FUTUR DES SITES DE CAEN

L'entreprise dans le cadre du SDIT (Schéma Directeur de l'Immobilier Territorial), et de la réduction de dépenses associées, souhaite regrouper les sites de Caen Carpiquet et du 42 rue des coutures (en location), pour rejoindre le 38 rue des coutures (Caen Venoix, propriétaire).

Ce projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment en surélévation, avec, à terme, plus de **600 salariés** sur ce site **contre 200 actuellement**. Ce projet va induire des temps de déplacements supplémentaires pour certains salariés etc...

Pour la **CFDT**, en dépit du bilan RSE favorable de cette nouvelle construction, et la volonté affichée de la direction de maintenir l'activité sur ce site, nous relevons des points de vigilance :

L'accès au site, en termes de sécurité et de fluidité nous semble problématique au regard du nombre futur de salariés qui vont y travailler.

Dans quelles conditions ces travaux vont-ils être réalisés ? Nuisances sonores, difficultés d'accès au parking...

Paradoxe entre la volonté de l'entreprise de regrouper les collectifs de travail, et le passage en mode Flex*, tout en supprimant in fine les 2/3 de la surface actuelle des locaux.

(*Flex : environnement dynamique, impliquant un partage de bureaux entre salariés, plus de poste de travail unique dédié à chaque salarié).

Devant toutes ces interrogations, les élus **CFDT** n'ont pas émis un avis favorable à ce projet lors de la présentation du dossier au CSEE d'Octobre.

La **CFDT** se tiendra aux côtés des salariés pour veiller aux conditions de sa réalisation et sera vigilante à leurs conditions de travail.

